

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# LISE DRIENCOURT NOMMÉE PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM DE L'ACNUSA

Paris, le 30 avril 2024 – Par décret du 29 avril 2024, le président de la République a choisi, parmi les membres actuels du collège, Lise Driencourt pour assurer l'intérim de la présidence de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuares.

Présidente honoraire de tribunal administratif et de cour administrative d'appel, Lise Driencourt a été nommée membre du collège de l'ACNUSA par le président du Sénat le 30 janvier 2019.

Elle assurera la continuité de l'Autorité de contrôle jusqu'à la nomination par le président de la République, après la consultation obligatoire de l'Assemblée nationale et du Sénat, d'une ou d'un nouveau président en remplacement de Gilles Leblanc dont le mandat de six ans a pris fin le 12 avril 2024.

- [Lire le décret](#)

### A propos de l'ACNUSA

L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuares est une autorité administrative indépendante, créée par la loi du 12 juillet 1999. L'ACNUSA est chargée de contrôler l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances générées par le transport aérien et le secteur aéroportuaire. Elle peut émettre des recommandations sur toute question relative aux nuisances environnementales sur et autour des aéroports. Elle doit également satisfaire à un devoir d'information et de transparence notamment vis-à-vis des riverains. Outre ses compétences sur l'ensemble des aéroports civils, elle dispose de pouvoirs spécifiques sur 14 principales plateformes, et d'un pouvoir de sanction à l'encontre des compagnies aériennes.

Contact presse : Arnaud BECK  
Courriel : [arnaud.beck@acnusa.fr](mailto:arnaud.beck@acnusa.fr)  
Téléphone : 07 61 18 29 65

Contact presse : Marie-France BERGAMO  
Courriels : [acnusa@grayling.com](mailto:acnusa@grayling.com)  
[mariefrance.bergamo@grayling.com](mailto:mariefrance.bergamo@grayling.com)  
Téléphone : 07 62 78 19 90